



Réunion 25 Octobre 2018 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 09

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents: MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony

1 – FOOT A 11.

1.1 Matches repositionnés.

U18 Brassage D1 - Match N° 50661.1 – Snid 2 / Corbigny 1 du 20 octobre

U18 Brassage D2 - Match N° 50662.1 – Ol. St Martin 1 / Vauzelles 2 du 20 octobre.

- **La commission repositionne ces deux rencontres au 1^{er} décembre.**

U18 Brassage D2 - Match N° 50663.1 – Rcncs 2 / ESN 58 1 du 20 octobre.

- La commission constate qu'un arrêté municipal (*terrain en état de sécheresse*) nous est parvenu le samedi 20 octobre à 13h57 (*match à 15h00*) sans copie au club adverse ni à M. BEZE Valentin arbitre désigné ! Cet arrêté, au contenu contradictoire et aux dates mentionnées erronées, n'autorise du vendredi au dimanche qu'une seule et unique rencontre par jour et par terrain, hors le dimanche 21 octobre 2 rencontres (Matches de D2 et R2) s'y sont déroulées !

De ce constat, la commission considère cet arrêté non fondé et irrespectueux de l'éthique sportive. Par conséquent la commission déclare l'équipe de RC Nevers Challuy Sermoise « forfait non déclaré » **match perdu 0-3 / -1 point amende 50€**. Le bénéfice de la victoire sera reporté à l'équipe de l'ESN 58.

1.2 Demande.

Coupe de La Nièvre U18 - Match N° 50942.1 – Corbigny 1 / Vauzelles 1 du 27 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le mercredi 31 octobre à 18h00.

Demande validée.

2 – FOOT A 8.

2.1 Matches repositionnés.

U13 Brassage D3 poule B - Match N° 50813.1 –. Brassy 1 / Chaulgnes 1 du 15 septembre.

U13 Brassage D2 - Match N° 50772.1 – La Machine 1 / Clamecy 1 du 13 octobre.

- **La commission repositionne ces deux rencontres au 3 novembre.**

3 – ENGAGEMENT D'EQUIPE.

Catégorie U13.

- Le club de St Père engage une deuxième équipe.

Cette équipe prendra lieu et place de SNID FEM 3 (forfait G) dans la poule D3-C à compter du 17 novembre.

- Le club de l'Afgp 58 engage une troisième équipe.

Cette équipe prendra lieu et place de Guérigny-Urzy 1 (forfait G) dans la poule D3-A à compter du 17 novembre.

4 – COURRIER.

De M. Grandjean Damien, responsable du secteur jeunes du club de l'ESN 58 concernant les circonstances du report de la rencontre U18 D2 du 20 octobre à Challuy.

5 – INFOS CLUBS.

5.1 Journée recalée.

Catégorie U13

- La journée de brassage (B7) du 1^{er} décembre est reportée dans son intégralité au 15 décembre.
De ce fait la journée du 1^{er} décembre est reconsidérée comme journée « MR ».

Catégorie U15

- La journée de brassage (B7) du 24 novembre est reportée dans son intégralité au 8 décembre.
De ce fait la journée du 24 novembre est reconsidérée comme journée « MR ».

Catégorie U18

- La journée de brassage (B7) du 1^{er} décembre est reportée dans son intégralité au 8 décembre.
De ce fait la journée du 1^{er} décembre est reconsidérée comme journée « MR ».

5.2 Information générale.

La commission rappelle que toutes correspondances adressées au secrétariat du District ou au président de la commission doit être exclusivement à l'origine d'une adresse officielle du club (correspondant ou président).

Le Président.

